Règlement intérieur

Eveil à la foi

Au-delà de l'esprit chrétien qui anime l'école et qui constitue son « caractère propre », les élèves participent, à partir du CE2, à une séance hebdomadaire de catéchèse.

Lorsque les élèves ne pratiquent aucune religion ou ont une religion différente, ces animations, acceptées par chaque famille lors de l'inscription, ont une vocation de culture religieuse.

Ponctualité et assiduité

Rappel des horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
matin : **8 h 30 - 12 h**, après-midi **: 13 h 30 - 16 h 30.**
Il n'y a pas classe le mercredi.

Horaires d'arrivée:

Tout enfant arrivant en retard devra passer au secrétariat retirer un « billet de retard » qui sera remis à son enseignant. Les retards répétés seront notifiés sur le carnet de compétences (maternelle) ou de notes (élémentaire). Cinq retards sur une même période entrainent un **avertissement**.

Horaires de sortie :

Aucun élève ne peut quitter l'établissement en dehors des heures normales de sortie sans demande écrite des parents et permission du chef d'établissement.

Des pénalités financières vous seront demandées si personne n'est venu chercher votre enfant dans les temps convenus.

Absences :

L'école a un caractère obligatoire et tout élève inscrit dans l'établissement est tenu d'y être présent.
Toute absence pour raison médicale doit être signalée le jour-même par les parents.
À son retour, l'élève apporte un mot écrit sur papier libre et, **si l'absence est supérieure à 4 jours de classe, un certificat médical.**

Dans le cadre d'absences liées à des activités sportives ou artistiques, chaque demande - qui doit faire partie d'un projet justifié - sera étudiée individuellement et sera ou non accordée par le conseil d'école.

En classes élémentaires, les départs anticipés en congés ainsi que les retours différés sont interdits. Ils font l'objet d'un avertissement noté sur le livret scolaire.
Deux avertissements de ce type durant la scolarité de votre enfant entraineront une remise en question de sa réinscription.

Déplacements

Les entrées et sorties collectives doivent avoir lieu dans **l'ordre et le calme**.
Le minimum de bruit est recommandé pour tout déplacement.

Tenue, conduite et hygiène

Une tenue simple, correcte et décente est exigée.
Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

La **correction** et la **propreté** sont exigées en toute circonstance.
Les parents veillent à la propreté de leur enfant : propreté corporelle, propreté des vêtements.
Devant la recrudescence des parasitoses (poux), vérifiez souvent la chevelure de votre enfant, faire un traitement si besoin, et attacher les cheveux des filles.

Aucun médicament ne peut être remis ou administré aux enfants même avec une ordonnance.

Il est demandé de veiller à ce que les élèves n'apportent pas d'objets de valeur, d'argent, de jouets, d'albums collecteurs... L'école décline toute responsabilité en cas de perte.
Le respect de tous les biens matériels doit être un souci constant de l'élève.
Toute dégradation, que l'objet appartienne à l'école ou à un élève, sera sévèrement sanctionnée.

Les écharpes, casquettes et lunettes de soleil sont interdits ainsi que les barrettes fines et les petits objets.

Il est interdit de manger du chewing-gum et des sucettes dans l'établissement, et évidemment de manger des friandises en classe.

Les élèves doivent **respect** et **obéissance** à tous les maîtres, professeurs et personnels de l'établissement ainsi qu'aux personnes pouvant les accompagner lors de déplacements hors de l'école.

Lutte contre le harcèlement

Toutes violences physiques (coups, blessures), violences psychologiques (moqueries, menaces, gestes ou mots blessants), gestes déplacés ou déviants, y compris cyber-violence feront l'objet de sanctions voire d'exclusion immédiate.
Chaque enfant est tenu de respecter l'autre. Tout élève a droit à la quiétude dans l'école et à la protection de l'adulte.

Education physique

Les cours d'éducation physique sont **obligatoires** de même que les séances de natation.
Pour en être dispensé d'une manière régulière, il faut produire un certificat médical.
Les dispenses exceptionnelles font l'objet d'une **demande écrite** adressée au chef d'établissement et doivent être motivées.

Travail scolaire

L'École veut créer une atmosphère favorisant le Travail et la Vie en Société, en développant la personnalité de chacun, en mettant en valeur les talents, les aptitudes et les compétences de chaque enfant.

Un certain nombre de moyens permettent aux parents de contrôler le travail et la conduite :

- l'agenda que tout élève doit emporter chaque jour avec lui à la maison,
- le cahier de correspondance, à consulter chaque jour,
- des devoirs ou cahiers à signer chaque fin de semaine,
- **le livret d'évaluation et de compétences.**

Le livret d'évaluation et de compétences contient des appréciations sur la conduite ainsi que les résultats des évaluations et devoirs.
Ce carnet est remis **aux élèves de maternelle deux fois dans l'année ; en élémentaire, il est consultable sur le site Livreval, chaque fin de trimestre aux dates qui seront indiquées.**

Engagement des parents

La communauté éducative attend des parents respect, adhésion au projet de l'école, attitude constructive et fraternelle et s'engage en retour aux mêmes exigences.